ARRETE
PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
ET REGLEMENT DE LA CIRCULATION

161/2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VENDENHEIM,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU la demande formulée par la Sté CIRCET – 2 avenue du Valquiou à Tremblay en France, sollicitant l'occupation du domaine public rue de l'Industrie à hauteur du n °7 à l'arrière du bâtiment IXINA – 123 PARE-BRISE à Vendenheim en vue de créer une tranchée pour tirer un câble de fibre optique pour le compte de Bouygues Télécom.

CONSIDERANT que pour permettre à la société CIRCET de réaliser ces travaux il s'avérerait nécessaire de prendre des mesures restrictives de circulation ;

Arrête :

Article 1er – **L'arrêté n°136/2026 du 22/09/2026 est prorogé jusqu'au 11 novembre 2026.** La Sté CIRCET est autorisée à occuper le domaine public **rue de l'Industrie à hauteur du n°7 à l'arrière du bâtiment IXINA – 123 PARE-BRISE à Vendenheim** en vue d'effectuer les travaux référés ci-dessus.

Article 2 – Le reste est inchangé.

Article 3 - Le présent arrêté est pris sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires (permission de voirie) auprès de l'Eurométropole de Strasbourg qui doit être sollicité, le cas échéant, directement par le demandeur.

Article 4 – Le présent arrêté sera publié conformément aux usages locaux.

Article 5 – Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées suivant les règles en vigueur.

Article 6 – La Sté CIRCET, la Police Municipale et les services de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 – Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- l'Eurométropole de Strasbourg ;
- Gendarmerie du Bas-Rhin ;
- Gendarmerie de Mundolsheim ;
- SDIS ;
- CIRCET ;
- Archives de la Mairie.

Vendenheim, le 23 octobre 2026

COMMUNE DE VENDENHEIM * BAS-RHIN

Le Maire,
par délégation :

– Directeur du Service Technique

Mairie de Vendenheim
12, rue Jean Holweg
67550 VENDENHEIM

Téléphone : +33 (0)3 88 69 40 20
Courriel : mairie@vendenheim.fr
Site internet : www.vendenheim.fr